MAIRIE
LE VILLAGE
30440 - ST ROMAN
DE CODIÈRES

TÉL ET FAX :
04 67 81 30 50

Numéro 67

Bulletin Communal

Année 2012 | Date de parution Juin

Reprise du marché

Samedi 7 juillet 2012

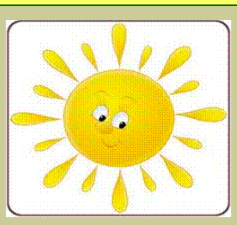

Dans ce numéro :

Le mot du maire

Conseil municipal du 1er juin 2012

Conseil municipal du 15 juin 2012

Informations diverses

Espace culturel :

De nouveaux DVD seront disponibles à partir du 4 juillet 2012.

EDITORIAL

La commune sort d'une période de « votation ».
Nous pouvons nous féliciter d'une abstention nettement inférieure à celle du pays.
La citoyenneté est en bonne santé dans notre commune.
Je remercie tout le conseil municipal de la confiance qu'il m'a accordée. Je continuerai dans le même esprit de transparence, à mettre en application, avec l'ensemble des conseillers, les projets pour lesquels nous avions été élus il y a quatre ans.
Vous trouverez dans notre bulletin communal, les dates et le programme des réjouissances de cet été.
Bonnes fêtes et vacances à tous. Luc Villaret

Les Cévennes à l'Unesco un an après :

A l'occasion du 1er anniversaire du classement des Causses et des Cévennes à l'Unesco, le conseil général du Gard a organisé une réunion d'information à destination des élus locaux le jeudi 21 juin 2012 à Sumène. La gouvernance du label et le programme de gestion ont été présentés.
Une carte de découverte des Causses et Cévennes classés a été éditée et est disponible dans les offices de tourisme.

Conseil municipal du 1er juin 2012

Le 1er juin 2012 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du doyen du conseil municipal et maire démissionnaire, Philippe Pibarot.
Étaient présents : Fénétrier Sylvie, Sordoillet Nathalie, Villaret Luc, Caillat Nicole, Torregrosa Claude, Aigoin de Montredon jean, Salery Roland, Boubals Benoit. Tasset Michel Adr-Lautric. Adrienne

Objet unique de la réunion, selon la loi : Elections du maire et des adjoints.

LUC VILLARET	élu maire à l'unanimité
ADRIENNE LAUTRIC	reconduite comme 1er adjoint : 7 voix pour - 4 bulletins blancs
SYLVIE FENETRIER	reconduite comme 2ème adjoint : 9 voix pour - 2 bulletins blancs
NATHALIE SORDOILLET	élue comme 3ème adjoint : 8 voix pour – 3 bulletins blancs

Conseil municipal du 15 juin 2012

Le 15 juin 2012 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Luc Villaret.
Étaient présents : Fénétrier Sylvie, Sordoillet Nathalie, Villaret Luc, Caillat Nicole, Torregrossa Claude, Aigoin de Montredon Jean, Salery Roland, Boubals Benoit. Tasset Michel, Pibarot.Philippe
Après lecture et signature des délibérations, des conseils municipaux les 13 avril et 1er juin, l'ordre du jour sera consacré, entre autres à la nomination des délégués aux divers syndicats dont la commune fait partie, et des délégations du maire aux adjointes.

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux

1ère adjointe	**Adrienne Lautric : Urbanisme et autorisation de paiement**
2ème adjointe	**Sylvie Fenétrier : Environnement**
3ème adjointe	**Nathalie Sordoillet : Affaires sociales**

Tous les conseillers municipaux reçoivent la délégation à l'état civil

Elections des délégués aux syndicats

Communauté des communes Cévennes gangeoises et suménoises	le maire Luc Villaret, suppléante Adrienne Lautric
SIVU Ganges/Le Vigan	Nathalie Sordoillet, suppléant Roland Salery
SIVOM du canton de Sumène	Luc Villaret, Sylvie Fenétrier, suppléants Claude Torregrosa, B. Boubals.
Syndicat du Vidourle	Nicole Caillat reconduite, suppléant Jean Aigoin de Montredon
Groupement Forestier St Roman/St Martial	Luc Villaret, Philippe Pibarot, suppléant Jean Aigoin de Montredon

Les commissions

Finances, marchés publics, appels d'offres :

Luc Villaret, Adrienne Lautric, Roland Salery, Benoît Boubals, Jean Aigoin de Montredon.

Transports scolaires : la régie de la commune de Sumène n'existe plus. La mairie continue à ne gérer que les inscriptions. « Edgard » s'occupe dorénavant des navettes avec les transporteurs.

Les membres du CCAS restent les mêmes.

Les autres commissions communales ne fonctionnant plus correctement hormis celles de l'information, et des routes et des bâtiments communaux (départ ou démobilisation des participants) nous faisons appel à des volontaires intéressés par cette commission élargie au patrimoine, agriculture, énergies renouvelables, solaire, biomasse

La commission des activités culturelles et festives n'a pu lieu d'être puisque le comité des fêtes et le groupe de la bibliothèque s'en occupe.

Indemnités du maire et des adjoints

Considérant l'article L2123-23 du code des collectivités territoriales qui fixe des taux maximums, considérant que la commune compte moins de 500 habitants, nous décidons, après en avoir délibéré des montants des indemnités suivantes :

Maire : 646,25 € brut par mois

Adjoints : 250,90 € brut par mois

ECO Hameau d'artisans

Délibérations acceptées à l'unanimité pour l'engagement des premières dépenses (7000 €) pour l'accessibilité aux terrains concernés suivant un devis de Rémy Duquenne.

Questions diverses

Ecole de musique de St Hippolyte du Fort : demande de participation de l'association car nous ne faisons pas partie de cette communauté de commune.

A l'unanimité moins une voix, acceptation d'une subvention de 350 € pour 5 enfants et 1 adulte fréquentant cette école.

Voir si l'on ne peut pas demander une aide à notre communauté de communes qui n'assure pas ce service.

- **Apéritif communal du 14 juillet :** C'est un samedi, jour de marché.
- **Filière bois :** Un ingénieur se propose, bénévolement contre un hébergement (chambre d'hôte), de faire un audit sur nos ressources et nos possibilités sylvicoles. Accepté à l'unanimité (nous demandons à nos administrés de l'accueillir avec bienveillance si vous le rencontrez sur vos terres).
- **Trail :**

L'organisation du trail a obtenu une subvention du conseil général à hauteur de 500 €, du SIVOM, 700 €, et de la commune : 500€

- Michel Tasset rappelle que les propriétaires de Camplo qui désirent installer des yourtes d'accueil sur leur propriété attendent une réponse de la mairie.

Nous n'avons pas de dossier en mairie mais de toute façon, ce n'est pas de son ressort ; il faut demander un permis pour la législation en vigueur. Il est posé la question des sanitaires. La mairie doit faire un courrier.

- Sylvie Fenetrier, suite à une réunion du SIVOM, intervient concernant le « plan patrimoine ». Possibilité de bénéficier d'une subvention de 75% hors travaux d'accès, pour la rénovation et la mise en valeur d'un patrimoine remarquable.

Cela pourrait convenir parfaitement pour la « glacière » de Driolles, située sur le territoire de l'ONF. Travaux prévus en 2013, à intégrer au budget communal.

Une enquête Insee auprès de certains ménages est en cours de réalisation sur la commune. Vous serez prévenus à l'avance par courrier de la venue de l'enquêteur qui sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Service public d'assainissement non collectif :

Pour toute réhabilitation ou création d'assainissement autonome pensez à nous contacter en mairie pour avoir toutes les informations nécessaires.

« Si ce que tu as à dire, n'est pas plus beau que le SILENCE, alors ne dis rien. »
Je suis partie vers les Pays de Loire. Je tenais à remercier celles et ceux qui m'ont tendu la main, offert un sourire ou leur amitié.
Merci à celles et à ceux avec qui j'ai pu partager le bonheur de lire.
Avec ma reconnaissance. Silencieusement.
Nicole Barthélémy
La Dauderie
72150 St Georges de la Couée

Des nouvelles de Yaika

Chers Partenaires

C'est un grand plaisir pour moi de vous transmettre cette note de remerciement de la part de toute la population de Yaika.

En effet, au vu de tous ces efforts que vous conjuguez à l'égard de notre cher village "Yaika", Yaika-Songtaaba, Le Chef du village, ses ministres, les élèves, les parents d'élèves et toute la population de Yaika me charge de vous adresser leurs sincères remerciements. Ils sont très émus ces soutiens dans tous les domaines où vous intervenez et prient Dieu qu'il vous donne la force, bénédiction et longue vie, pour qu'on puisse ensemble voir Yaika fleurir, donner des fruits car les grains que vous avez semés, entretenus à Yaika depuis l'existence de notre partenariat sont énormes et donneront tôt ou tard des résultats au dessus de nos attentes.

Le jour de l'arrivée des céréales, un vieux du village a dit ceci: << Yaika était comme une chèvre qui est tombée dans un puits plein d'eau et vous avez joué le rôle de puisette pour le sortir du puits >> En nous appuyant sur les dires du vieux, nous avons compris qu'il est important pour nous de prendre nos dispositions pour clôturer le puits afin de ne plus y tomber. Ainsi vu la pluviométrie qui baisse de degrés dans notre région, nous allons mettre vos conseils en exergue afin de pouvoir lutter efficacement contre ce fléau .

Tout le monde est très content de votre aide alimentaire qui va permettre à chaque ménage d'avoir au moins un sac de céréales. Nous vous promettons d'en faire un bon usage et d'œuvrer aussi de notre côté pour l'atteinte de notre objectif collectif qui est " le développement de Yaika "

De tout cœur le village vous dit merci.

A bientôt de vos nouvelles

Très amicalement le Coordonnateur Patinda Puédraogo

Patinda Ouédraogo

Yaïka Solidaire et les Enracinés

L'association « Yaïka solidaire » est heureuse d'avoir accueilli au hameau de Ferrier la troupe de théâtre « Les Enracinés » de Nanterre, dans le but de réunir des fonds destinés aux actions entreprises depuis de nombreuses années pour le village de Yaïka au Burkina Faso.

Béatrice Sordoillet : « Cet événement fut l'occasion de renforcer les échanges artistiques, humains et sociaux de toutes les personnes présentes à cette soirée, les acteurs et auteurs de cette pièce et le public. Nous remercions les bénévoles et la municipalité pour son aide logistique qui nous a permis de réussir cette rencontre ».

Séverine et Bertrand vous signalent l'ouverture d'un point de Vente de fruits, légumes, farine en juillet août, sous le porche de l'ancienne Auberge de Bourras

les lundis et jeudis de 7h à 16 h

Vacances d'été Parents retenez cette date !

La caravane de l'animation

Espace d'animation mobile
Passe à St Roman de Codières

Rendez vous le Mercredi 22 août et le Mercredi 29 août
De 17h à 21h

Tous les jeunes de 10 à 20 ans présents sur la commune sont cordialement invités

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION - PROJET ÉCO-HAMEAU

Le projet d'implantation d'un éco-hameau représente une opération importante pour la commune, tant sur le plan humain, que du développement communal.
Il est important de ne pas laisser notre territoire se refermer sur lui-même et de l'inscrire dans une dynamique vivante pour favoriser l'implantation de nouveaux habitants et soutenir, même modestement, l'activité économique.

Historique/déroulement

Après avoir fait le bilan des avoirs fonciers de la commune (14 ha de forêt), la municipalité a envisagé d'établir un agriculteur au dessus de Bourras, sur une petite partie de ces terrains communaux (anciens traversiers).
L'échange de parcelles avec un/des propriétaire(s) de bonne volonté, a permis de mener à bien la mise à disposition d'environ 2500 m2 pour l'exploitation agricole qui est aujourd'hui en activité.
La route d'accès est maintenant un chemin communal et l'adduction d'eau du Hameau de Ferrier a été faite en même temps, pour limiter les coûts.
La valorisation apportée par ces travaux a révélé le potentiel d'aménagement de cet espace. D'autre part, la mairie a été sollicitée plusieurs fois par des particuliers en recherche de terrains pour des projets d'éco-hameau.
De là, découle ce projet d'implantation d'un éco-hameau, accrédité par les instances administratives (Conseil Général, DDTM, CAUE).

Définition

Un groupement d'habitations bioclimatiques économe en espace et énergie, construit avec des matériaux écologiques locaux.
Un projet urbain environnemental conçu en concertation avec le territoire et les institutions.
Les objectifs d'un éco-hameau :
- Fournir une qualité de vie
- Favoriser le développement économique communautaire axé sur la conservation du capital local, le développement commercial à petite échelle, la maximisation des ressources humaines et la minimisation des ressources énergétiques et matérielles;
- Proposer et favoriser un mode de vie humain où l'épanouissement est prioritaire, moins individualiste.
- Utiliser de façon efficiente l'énergie, l'eau et les matériaux;
- Promouvoir un mode de vie écologique.

Le projet à Saint Roman

Sur 1 surface d'environ 1 ha, aménagement de 5 lots à bâtir : voirie, adduction d'eau, électricité et téléphone.

Plus, 1 lot en SCI, avec 1 part/propriétaire et 1 part attribuée à la mairie. Cette parcelle devra comporter un équipement communautaire (ex : salle d'activité/réunion, buanderie, atelier, chambre froide, etc.)

La voirie sera communale et un chemin sera ménagé pour permettre l'accès aux terrains communaux au-dessus.

Les futurs habitants

Au départ, deux groupes de 4/5 personnes chacun ont postulés.

Aujourd'hui, il reste 1 groupe de 5 personnes :

Un maître artisan ébéniste - actuellement installé dans la région de Cavaillon et qui souhaite construire son habitation plus un atelier (100 m^2).

Une famille d' artisan d'art (sculpture sur œufs), habitante de Saint-Roman – famille avec 2 enfants

Une potière à Sumène et présente l'été sur le marché de Saint-Roman

Un sculpteur sur marbre et compagnon du devoir – projet de maison + atelier

Une famille avec 1 ou 2 enfants.

Les Finances :

Estimation des coûts

(route, aménagements, Géomètre…) 100.000 € environ

Estimation des produits

(vente des parcelles) 100.000 € environ

Les frais engagés par la commune pour lotir, seront couverts par la vente des parcelles.

(*)Le terrassement et l'assainissement individuel de chaque parcelle est à la charge du futur propriétaire.

Le Calendrier :

Mi-juin :	Délibération du Conseil Municipal validant la mise en route du projet : dépôt du permis d'aménager les lots et ensuite demande d'autorisation de défrichement par l'ONF.
Sept/Oct	Élaboration du cahier des charges
Automne	Étude sur l'écoulement des eaux du bassin versant concerné (non obligatoire)
Nov/Déc	Première partie des travaux : tracé de piste d'accès - ébauche de la future route, défrichage.
Printemps	Démarrage du projet : finalisation des dossiers administratifs (demandes de permis de construire conforme au cahier des charges, règlement intérieur, élaboration actes notariés, etc.) avant lancement des travaux.

Remarques, observations, critiques du public présent

Comment éviter la spéculation ? Par exemple, comment empêcher un propriétaire de revendre son terrain plus cher que sa valeur d'achat, sans avoir rien construit dessus?

Eco Hameau suite et fin…..

Premièrement, la vente sera conditionnée à l'obtention du permis de construire.
Ensuite, on peut se prémunir en intégrant des clauses spécifiques dans le règlement intérieur et le cahier des charges , lesquels sont juridiquement opposables.
S'il n'y a pas de construction dans les 2 ans qui suivent la vente, la mairie rachètera le terrain, au prix de vente initial.
On peut interdire de sous-lotir pendant 10 ans seulement. Mais après ce délai, si un propriétaire veut vendre une partie de son terrain à des fins de construction, la mairie peut bloquer le permis de construire en refusant l'adduction d'eau.

Prévoir les aménagements des eaux pluviales et résurgences possibles ?
Ces problèmes techniques seront étudiés par le géomètre lors du découpage du lotissement et une étude de l'écoulement des eaux du bassin versant sera faite, si nécessaire.

Quelles seront les principales prescriptions du cahier des charges ?
Un cahier des charges va être élaboré et sera mis à disposition pour consultation par les habitants de Saint-Roman. Il portera pour l'essentiel sur les points suivants :

- Phyto-épuration pour l'assainissement individuel pour chaque habitation. Nous avons l'accord du principe du Conseil Général pour l'obtention des dérogations nécessaires à ce genre d'installation et un spécialiste du CEMAGREFF viendra visiter le site et apporter son conseil pour l'étude de faisabilité.
- Récupération des eaux des toiture
- Toilettes sèches
- Matériaux de construction respectueux de l'environnement
- Bâtiment à basse consommation énergétique
- Respect de l'impact visuel de la construction et son intégration dans le paysage.

Philippe Pibarot a annoncé sa démission de la fonction de maire dernièrement.
Que deviendra le projet après l'élection d'un nouveau maire ?
Le projet d'éco-hameau est porté par l'ensemble du conseil municipal et P Pibarot continuera à suivre le dossier en tant que conseiller municipal.
Quel sera le nom de ce futur hameau ?
La question n'a pas encore été abordée. Il y a peut-être une indication sur le cadastre mais surtout les anciens avaient des noms pour tous les espaces de la montagne, Max Deshons nous dit que ça s'appelle le « Granget ».
A suivre !

Fête champêtre samedi 21 juillet 2012

Au programme cette année :

Animations pour les enfants
Jeu de quilles etc.….
Jambon pendu
Apéritif avec musclade de moules

Repas accompagné par « las tortillas »
Suivra le bal animé par l'orchestre « EXIT »

L'ensemble vocal de la vallée de Valleraugue
Donnera un concert en l'église de St Roman de Codières
le 1er juillet 2012 à 17h00

Dans le cadre des pastorales de l'été deux messes :
en l'église de St Roman de Codières

Les 17 et 28 juillet 2012 à 17h30

Kermesse et loto du Temple de Bourras

Dimanche 12 août 2012

Avec le beau temps, on peut avoir envie de baignade et les rivières sont un peu fraîches ou pas de tout repos avec des enfants.
La piscine municipale de Saint-Hippolyte-du-Fort, 04 66 77 28 97, ouverture le 1er juillet ;
La piscine municipale de Montoulieu, 04 67 73 79 09(mairie) ou 04 67 73 79 31 (le camping attenant), ouverture l'après-midi dès le 1er juillet.
Toutes deux sont surveillées par un maître nageur.

LES PIPELETTES DE MONTREUIL

Trio de bavardes attachées à partager leurs émotions de femmes, de citoyennes, d'amoureuses de la vie, de commères de famille.
Les Pipelettes de Montreuil papotent en chantant et chantent en papotant leur répertoire divers et d'été, qui vous entraînera dans leur fantaisie délurée.

Venez les retrouver

au MAS COUGNOT
Chemin du Recodier
30440 Saint-Roman de Codières
Lundi 30 Juillet 2012 à 21h00
(Entrée libre)

Possibilité de repas sur place avant le spectacle, sur réservation.

Renseignements 04 67 81 39 05

Célébration du 14 juillet 2012

La population est cordialement invitée à l'apéritif offert par la mairie à 11heures
Afin de ne pas perturber le marché les exposants et les habitants devront se garer le long de la route

Association Yaika Solidaire
FETATITO
Prévue le samedi 7 juillet 2012
Au programme :
Tortilla Flat (cumbia-forro)
Anna Mac Andrew (folk anglais)
Canzonieri (chansons traditionnelles italiennes)
Buvette et restauration à Ferrier
à partir de 19h30